



ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE  
CENTRES PMS LIBRES

# Donner sens aux processus d'orientation

**Approuvé par le Bureau de la FCPL du 27 novembre 2012**

Actualisation de la note d'Orientation de mars 1998

- 1. L'orientation : une des missions des Centres PMS**
- 2. Evolution des contextes**
- 3. Des représentations et des situations préjudiciables pour l'orientation**
- 4. S'orienter : un processus**
- 5. Rôles spécifiques des équipes PMS dans l'orientation**
- 6. Des conditions pour mettre en œuvre un processus d'orientation**
- 7. S'orienter : de l'école à la vie**

**Fédération des Centres PMS Libres**

Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique asbl

avenue E. Mounier 100 - 1200 Bruxelles - Tél: 02 256 73 11 - Fax: 02 256 73 14 - [enseignement.catholique.be](http://enseignement.catholique.be) - [fcpl@segec.be](mailto:fcpl@segec.be)

**Après un bref rappel du cadre légal, cette note sur l'orientation évoque l'évolution des contextes, propose des balises pour réfléchir à la mise en place dans les écoles d'un processus d'orientation, pointe les spécificités des équipes PMS et identifie des conditions susceptibles de faciliter le déroulement de ce processus.**

## 1. L'orientation : une des missions des Centres PMS

**L'orientation est un processus complexe, au cours duquel une personne, un groupe d'individus ou une institution<sup>1</sup>, par ses expériences individuelles et collectives, en habitant son environnement et en apprenant à mieux se connaître, construit progressivement son identité qui donnera du sens à ses choix, ses projets et sa vie.**

Les équipes PMS se voient confier cette mission dans le Décret relatif aux « Missions, programmes et Rapport d'activités des Centres psycho-médico-sociaux<sup>2</sup> » :

**« Dans une optique d'orientation tout au long de la vie, soutenir l'élève dans la construction positive de son projet de vie personnelle, scolaire, professionnel et de son insertion socio-professionnelle ».**

Dans l'article 19 de la section 7 de ce Décret du 14/07/2006, il est de plus précisé que :

**« Dans le cadre de sa mission d'orientation, le centre privilégie une approche globale de la maturation progressive des choix de l'élève, aidant celui-ci à faire le point sur lui-même, sur ses compétences, sur ses représentations par rapport aux métiers, études et formations et à se dégager des stéréotypes sociaux et sexistes ».**

Ce processus visiblement complexe soulève un ensemble de questions et sa concrétisation dans le contexte actuel peut rencontrer des difficultés. Ce document soutient une lecture systémique de l'orientation et met en évidence des conditions d'une orientation qui a du sens.

## 2. Evolution des contextes

Les institutions et la société vivent de profondes transformations qui bousculent les certitudes et les repères.

### **Dans le contexte scolaire**

- l'hétérogénéité des rapports qu'entretiennent les élèves avec l'école ;
- le désir d'élèves de savoir pour quoi et pourquoi ils doivent exécuter certaines tâches<sup>3</sup> ;
- la diversité du sens que les élèves attribuent à leur parcours scolaire ;
- un nombre accru d'élèves qui piétinent dans leurs études et qui peinent à percevoir des « possibles » et les parcours scolaires qui y mènent ;
- des effets de la réforme du 1er degré de l'enseignement secondaire ;
- l'intégration d'élèves en provenance de l'enseignement spécialisé ;
- l'émergence de nouveaux opérateurs en matière d'orientation ;
- des obligations décrétales généreuses parfois difficiles à appliquer ;
- l'augmentation du nombre d'exclusions temporaires et définitives.

#### **Dans le contexte sociétal et institutionnel**

- la progression de la précarisation des conditions de vie ;
- le renforcement de la dualisation au sein de la société ;
- la fragilisation du lien social résultant d'un individualisme accru ;
- l'accélération de l'évolution technologique ;
- la multiplication des sources d'informations et leur facilité d'accès ;
- le décalage entre l'école et le monde du travail ;
- la complexification, voire la mutation, de certains métiers ;
- l'apparition de nouvelles professions ;
- la difficulté de se projeter dans un futur perçu négativement par des élèves.

#### **Dans le contexte familial**

- les difficultés de certaines familles à accompagner leur enfant tout au long de son parcours scolaire ;
- une différence entre le monde scolaire et les familles dans la manière de concevoir l'orientation.

Face à l'évolution de ces réalités et au questionnement sur l'orientation qui l'accompagne, les équipes PMS sont amenées à réévaluer leurs approches et leurs pratiques en la matière.

### **3. Des représentations et des situations préjudiciables pour l'orientation**

De manière générale, parents et équipes éducatives au sens large sont soucieux d'une bonne orientation des jeunes. Cependant, nombre d'entre eux participent, à leur manière et involontairement, à la perpétuation de représentations sur l'orientation. Celles-ci comportent aujourd'hui encore leur lot d'artifices concourant plus à « faire croire » ou « à rassurer » qu'à favoriser l'émancipation.

#### **Certaines croyances sont évocatrices :**

- Il doit exister quelque part une orientation sans risque.
- Orienter quelqu'un, c'est lui trouver la seule voie qui lui convienne aujourd'hui pour son avenir.
- L'orientation peut être une démarche seulement rationnelle, excluant les dimensions affectives et irrationnelles de l'individu.
- Les informations et les prévisions sont toujours valides.
- La bonne orientation résout le problème de l'emploi.
- Si chaque homme est à sa juste place, les conflits sociaux disparaissent. Professionnellement intégré dans cette société, l'individu se trouvera épanoui.
- Le projet est la condition d'une orientation réussie. (« Sans projet, pas de salut »).

Ainsi, l'orientation, même quand elle s'inscrit dans un cadre bienveillant, se résume trop souvent à une répartition stéréotypée des individus. Les représentations à l'origine de cette hiérarchisation, et les dérives auxquelles elles mènent, sont probablement autant à questionner que leur transmission à travers le temps, malgré l'évolution des contextes.

Actuellement encore, l'élève qui n'a connu que la réussite poursuivra sans doute son parcours dans la filière qu'il ressent comme s'écartant le moins de la forme d'enseignement qui semble lui avoir convenu jusqu'alors, sans forcément travailler son orientation.

A contrario, l'élève qui rencontre des difficultés ou qui échoue est amené prématurément ou d'une manière inopinée à choisir une filière de formation. Pratiquée ainsi, l'orientation cherche

à faire naître, telle une injonction paradoxale, un projet vers un secteur visant d'autres types de compétences, estimées plus à sa portée.

L'orientation soulève également la question de l'égalité des chances. En effet, moins un élève peut faire appel à des ressources scolaires, familiales et sociales, moins il est outillé pour opérer ses choix.

## 4. S'orienter, un processus.

L'équipe PMS croit à l'éducabilité et aux capacités de changement des personnes et de la société. Elle refuse l'idéologie d'un déterminisme socio-économique, qui irait à l'encontre du décret « Missions<sup>4</sup> » dans lequel l'émancipation intellectuelle, sociale, économique et culturelle des élèves occupe une place prépondérante.

Dans cette perspective, le verbe « orienter » gagne à se conjuguer sous sa forme pronominale : il s'agit de s'orienter et non d'être orienté. L'orientation s'inscrit alors dans une dynamique d'apprentissage et d'acquisition d'autonomie. Elle participe donc d'une démarche d'éducation et d'accompagnement, qui implique chaque élève.

L'orientation n'est pas un acte ponctuel. Il s'agit d'un processus qui s'inscrit dans le temps (l'histoire), dans l'espace (l'environnement) et dans l'interaction entre les différents acteurs. Le processus d'orientation est donc complexe et soulève des enjeux éthiques, politiques et sociétaux.

L'orientation s'élabore de façon continue, tout au long du parcours scolaire, en y apportant sans cesse des modifications, par touches successives. La démarche est spiralaire, des projets s'y construisent, en articulant réflexions, échanges et actions. Il s'agit d'un fil rouge qui traverse intimement tout le parcours scolaire de l'élève et qui lie tous les acteurs éducatifs

Il faut toutefois se garder d'une approche purement linéaire de l'orientation. Les élèves évoluent à des rythmes différents dans leur processus d'orientation : ils ne posent donc pas les mêmes choix aux mêmes moments.

## 5. Rôle spécifique des équipes PMS dans l'orientation.

L'orientation ne pouvant être une stratégie de sélection, les équipes PMS privilégient une conception éducative qu'elles concrétisent notamment par un véritable accompagnement.

Le Centre PMS contribue, comme partenaire privilégié, aux missions et aux actions d'orientation à l'école<sup>5</sup>. C'est donc en partenariat que les équipes des centres PMS et les équipes éducatives élaborent leurs projets communs ou spécifiques en matière d'orientation des élèves. Les équipes PMS abordent l'orientation sous l'angle psycho-médico-social, qui leur est spécifique et qui est complémentaire à l'approche socio-pédagogique de l'École.

L'agent PMS joue un rôle à part entière dans le processus d'orientation. Il propose, tant par des interactions individuelles que collectives, des temps d'écoute et de parole où chaque élève a l'opportunité de s'informer, de s'interroger (sur son identité, sur ses besoins, sur ses valeurs, sur le sens donné à l'école, sur son parcours, sur ses rêves, etc.), de faire émerger des points de repères et des attentes, d'élaborer ou d'ajuster des projets et de prendre des décisions.

La véritable plus-value de l'approche du PMS est d'accompagner chaque élève dans sa réflexion en l'aidant à questionner ses représentations et à mettre en lien un ensemble de données.

## 6. Des conditions pour mettre en œuvre un processus orientation

Accompagner les élèves dans leur processus d'orientation implique avant tout un personnel formé aux théories, aux pratiques en orientation et aux techniques d'animation.

De plus, cette approche dynamique et partenariale de l'orientation amène à repenser des modalités de collaboration entre tous les acteurs impliqués dans la démarche. En effet, l'accompagnement de l'élève se fait idéalement en synergie avec l'équipe éducative. Dans cette perspective, des temps de concertation sont donc essentiels.

Le soutien actif des Directions d'école, tant au niveau institutionnel qu'organisationnel, ainsi que l'implication des Directions des Centres PMS conditionnent la mise en place de toute démarche.

Se concerter avec les familles, élément essentiel du processus d'orientation, s'impose également.

## 7. S'orienter : de l'école à la vie

Apprendre à s'orienter est devenu aussi essentiel qu'apprendre.

Il s'agit de démarches complémentaires qui interagissent tout au long de l'existence. Tout changement implique en effet un repositionnement face à un nouveau contexte et, a fortiori, de nouveaux apprentissages.

De plus, dans un monde qui évolue sans cesse, l'adulte de demain sera davantage amené à poser des choix et à infécher le sens de son parcours personnel et professionnel.

Choisir et apprendre sont donc bien des moteurs de projets qui animent la vie de tout individu.

Tout comme l'apprentissage, l'orientation est un processus d'essais, d'erreurs, de maturation, d'ajustements et de réussites dans lequel le facteur temps a toute son importance.

---

1. « Les projets personnels et l'orientation de la première à la septième: pour un parcours cohérent » page 4. Téléchargeable ici : [enseignement.catholique.be/Documents/Fesec/Pedagogique/parcours.pdf](http://enseignement.catholique.be/Documents/Fesec/Pedagogique/parcours.pdf)

2. voir Décret du 14 juillet 2006 – Téléchargeable ici : [http://www.gallilex.cfwb.be/fr/leg\\_res\\_01.php?ncda=31007&referant=l01](http://www.gallilex.cfwb.be/fr/leg_res_01.php?ncda=31007&referant=l01)

3. voir Générations X, Y et actuellement Z entre autres [http://fr.wikipedia.org/wiki/Nouvelle\\_generation\\_silencieuse](http://fr.wikipedia.org/wiki/Nouvelle_generation_silencieuse) et liens associés

4. Voir Article 6 du « Décret définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre » du 24-07-1997

5. Cfr. Décret « Missions » du 24/07/1997